



**Ministère de la Santé, des Aînés et des
Soins de longue durée du Manitoba
Santé publique**

300, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba), Canada R3B 3M9

Le 27 août 2025

DESTINATAIRES : Parents, tuteurs et familles

Objet : Renseignements importants sur la rougeole pour la rentrée scolaire

Bonjour,

Avec la rentrée scolaire qui approche à grands pas, nous souhaitons faire un point sur la situation actuelle pour que vous puissiez prendre des mesures pour vous protéger, protéger votre famille et protéger votre communauté. Le Canada continue de connaître la plus grande épidémie de rougeole depuis la déclaration de son éradication au Canada en 1998. En date du 9 août 2025, on recensait 4 638 cas de rougeole au Canada, dont un décès d'enfant. Dans plus de 90 % des cas, les personnes n'étaient pas vaccinées ou n'avaient pas de statut vaccinal connu.

En date du 9 août 2025, on recensait 182 cas de rougeole au Manitoba. Sur ces 182 cas, onze personnes ont été hospitalisées et une personne a été admise dans une unité de soins intensifs (USI). Toutes les personnes qui ont été hospitalisées ou admises dans une USI à cause de la rougeole étaient des enfants non vaccinés. Dans plus de 90 % des cas, ils avaient moins de 10 ans.

Qu'est-ce que la rougeole?

Les premiers symptômes de la rougeole comprennent de la fièvre, de la toux, un écoulement nasal et des yeux rouges et larmoyants, suivis quelques jours plus tard d'une éruption cutanée rouge qui commence sur le visage et se propage au reste du corps. **Une personne atteinte de rougeole peut la transmettre à d'autres personnes quatre jours avant le début de l'éruption cutanée (avant qu'elle ne sache qu'elle ait la rougeole) et quatre jours après l'apparition de l'éruption cutanée.**

La rougeole peut être très grave, surtout chez les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli. Elle peut causer de graves infections pulmonaires et cérébrales nécessitant une hospitalisation. Elle peut même être mortelle. Parmi les conséquences à long terme potentielles de la rougeole, citons la perte de vision et les problèmes d'audition.

Comment puis-je protéger mon enfant et ma communauté de la rougeole?

La rougeole se propage très facilement. L'immunisation est le meilleur moyen de protéger votre enfant de cette maladie. Deux doses du vaccin contre la rougeole ont une efficacité proche de 100 % pour prévenir une infection par la rougeole. Il existe une possibilité qu'un petit nombre de personnes vaccinées contractent la rougeole, mais l'infection est généralement plus bénigne et se transmet moins.

Vous trouverez la liste complète des critères d'admissibilité relatifs aux vaccins contre la rougeole au Manitoba à l'adresse suivante : <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html>.

Il est particulièrement important d'être à jour sur tous les vaccins, car le Manitoba a récemment vu augmenter le nombre de cas d'autres maladies graves qui auraient pu être évitées grâce à la vaccination, comme la méningococcie et la coqueluche. Les taux élevés de couverture vaccinale protègent également les personnes de la communauté qui ne peuvent pas se faire vacciner, comme les nourrissons, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Vous pouvez consulter le dossier d'immunisation de votre enfant en communiquant avec votre fournisseur de soins de santé, votre pharmacie ou votre bureau de santé publique local (<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html>) ou en soumettant une demande en ligne : <https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html>.

Si vous pensez que vous ou votre enfant avez la rougeole :

- Veuillez appeler votre fournisseur de soins de santé ou Health Links – Info Santé (sans frais au Manitoba : 204 788-8200 à Winnipeg, ou 1 888 315-9257 à l'extérieur de Winnipeg) pour obtenir des conseils sur la marche à suivre. Avant de vous rendre dans un établissement de soins de santé, appelez-le pour l'informer que vous pourriez avoir la rougeole. Le personnel pourra ainsi prendre ses précautions, comme porter un masque et vous isoler immédiatement dans une pièce afin d'éviter d'exposer d'autres personnes.
- Il est important de passer un test de dépistage si votre fournisseur de soins de santé pense que vous avez la rougeole. Santé publique communiquera avec vous si le diagnostic de votre enfant confirme qu'il a la rougeole. Elle prendra des mesures pour prévenir la propagation de la maladie à d'autres personnes. Si des personnes sont exposées à la rougeole et qu'elles ne sont pas protégées, il existe des interventions pour prévenir la rougeole. Toutefois, il faut qu'elles en soient informées rapidement, ce qui est d'autant plus important lorsqu'elles sont à risque de contracter une maladie grave.
- Après avoir consulté un fournisseur de soins de santé, restez à la maison et à l'écart des lieux publics, notamment de l'école et des garderies, jusqu'à ce que vous receviez de plus amples conseils. Vous contribuerez ainsi à protéger les autres membres de l'école et de la communauté.

Que se passe-t-il s'il y a une exposition à la rougeole dans une école ou une garderie?

Si un enfant n'est pas vacciné et qu'il a été exposé à la rougeole, suivez les conseils de Santé publique sur la durée pendant laquelle vous devez rester à la maison pour éviter la propagation.

- **Votre enfant peut être tenu de rester à la maison pendant au moins trois semaines après avoir été exposé.** Mais cette durée pourrait être prolongée si d'autres cas de rougeole sont détectés à l'école ou à la garderie.
- Votre enfant pourrait recevoir une dose d'un vaccin contre la rougeole. Certains enfants peuvent retourner à l'école ou à la garderie après avoir reçu une dose de vaccin.
- Tout enfant qui a été exclu de l'école ou de la garderie doit rester à la maison. Évitez les lieux publics, les activités habituelles et toute personne à risque élevé de complications (p. ex. les femmes enceintes, les nourrissons, les personnes dont le système immunitaire est affaibli).

Si un enfant est vacciné contre la rougeole, il est très peu probable qu'il contracte la maladie après avoir été exposé et peut poursuivre ses activités habituelles. Il doit tout de même surveiller l'apparition d'éventuels symptômes.

Vous trouverez des renseignements sur les lieux d'exposition à la rougeole dans la communauté et sur la marche à suivre en cas d'exposition sur la page Web consacrée à la rougeole : <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/measles.fr.html>.

Meilleures salutations,

Original signé par

Richard Baydack, Ph. D.
Directeur
Prévention et contrôle des maladies
transmissibles
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins
de longue durée du Manitoba

Original signé par

Dr Davinder Singh, M.D., J.D., M. Sc., FRCPC
Responsable de la vaccination, médecin
hygiéniste
Prévention et contrôle des maladies
transmissibles
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins
de longue durée du Manitoba